

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

POURSUITE SUR TERRE DE VILLADIN

DU 19 MAI 2024

1- Engagements :

A envoyer avant le 09 mai accompagné du règlement de 50 € à l'ordre de l'ABS
(60€ après le 09 mai)

à MICHEL Alain
10, rue Baltet Petit
10305 VILLELOUP
Tel 06 76 85 94 94

2- Horaires :

Contrôles techniques et administratifs le samedi de 16h à 19h00 et le dimanche dès 7h
Briefing commissaires 7h30
Briefing pilotes 7h45
Essais chronométrés 8h00.....10h00
Premières manches 10h30.....12h30
Pause repas 12h30.....13h30
Deuxièmes manches 13h30.....15h30
Pause 15h30.....16h00
Finales 16h00.....18h00
Résultats et remise des prix 19h00

3- infos diverses :

Parc pilotes : 2 véhicules identifiés (N° et nom pilote sur un panneau derrière le pare-brise) par pilote et 2 entrées gratuites

Aucune nuisance sonore (groupes, musique, cris...) ne sera tolérée après minuit

Mini motos, quads etc. interdits ; les chiens seront tenus en laisse

Merci de reprendre tous vos déchets -mécaniques ou ménagers- et de laisser propres les emplacements

Le non-respect de ces règles engage la responsabilité du pilote et peut entraîner son exclusion

Des contrôles d'alcoolémie pourront être effectués dès le dimanche matin. Tout dépassement du taux légal entraîne la non-participation définitive à l'épreuve

